Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20201207-DEL071220-10-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

Délibération n° 2020/10

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO

Séance du 07 DECEMBRE 2020
Convocation en date du 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; ANGELI Filippu Antone ; ELEGANTINI Muriele ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : Monsieur PAOLI Christian à Monsieur FRATICELLI Jean-Jacques
Monsieur PIERI Pierre-Louis à Monsieur SUSINI Vincent
Monsieur PIREDDA Albert à Monsieur SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Domaines de compétences par thème

Sous-Domaine : Aménagement du territoire

Objet : Approbation du Pré-programme relatif à la Réhabilitation et Construction du futur plateau Scolaire et Sportif d'Abbazia.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Sébastien GUIDICELLI – Monsieur Esteban SALDANA

Vote pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0

Affichage en date du : 10 Décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20201207-DEL071220-10-DE
Date de télétransmission : 10/12/2020
Date de réception préfecture : 10/12/2020

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Prunelli di Fium'Orbu occupe une place centrale au sein de la Communauté de Communes du Fium'Orbu Castellu. Sa population est croissante, créant de nouveaux besoins.

Parallèlement, les équipements publics apparaissent comme vétustes et vieillissants. L'école élémentaire se trouve pour une partie installée dans des bâtiments modulaires dans l'enceinte de l'ancien collège, dont les bâtiments amiantés doivent être prochainement démolis. Le plateau sportif, quant à lui n'offre plus de prestations de qualité depuis bien longtemps.

Face à ce constat, la commune a décidé d'offrir un vrai service public à ses administrés ainsi qu'à la population de l'ensemble du territoire, à travers la reconstruction globale du plateau scolaire et sportif de la commune. Le projet comprend la construction d'un groupe scolaire réunissant école maternelle et primaire, d'une école de tennis et d'un club de Football. Les terrains sportifs seront complétés et rénovés aux normes actuelles.

Aussi, afin d'œuvrer dans les meilleures conditions qui soient, la commune a souhaité engager un Pré-programme relatif à la Réhabilitation et Construction du futur plateau Scolaire et Sportif d'Abbazia.

Le coût de cette opération estimé par le Cabinet « CJ Consultants » est de 15 036 000,00 €uros Toutes Taxes Comprises comprenant les honoraires d'études, de maîtrise d'œuvre et de contrôle.

Le Conseil :

- APPROUVE le Pré-programme, ci-joint, relatif à la Réhabilitation et Construction du futur plateau Scolaire et Sportif d'Abbazia, établi par le Cabinet « CJ Consultants » dont le montant de l'opération est estimé à 13 342 000,00 €uros Hors Taxes soit 15 036 000,00 €uros Toutes Taxes Comprises.

- AUTORISE la poursuite du travail de programmation sur la base du Pré-programme et le lancement d'une procédure de concours d'architecture et d'ingénierie sur « esquisse » en vue de la désignation du maître d'œuvre pour la Réhabilitation et Construction du futur plateau Scolaire et Sportif d'Abbazia.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire
et par délégation
Le 1er Adjoint au Maire

Pour Extrait Conforme

PRUNELLI DI FIUM'ORBU
HAUTE-CORSE

Christian PAOLI